

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DIE SWAENE PATRIMONIO

FIA de droit français

Fonds d'investissement à vocation générale

Code ISIN : FR0007024518

Société de gestion : VEGA INVESTMENT MANAGERS (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de gestion du FCP est de battre la performance de l'indicateur de référence composé à 35 % Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis + 30% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 5-7 ans coupons réinvestis + 35% MSCI World dividendes nets réinvestis, tout en modérant son niveau de volatilité.

La stratégie d'investissement repose sur l'optimisation de l'allocation d'actifs entre marché de taux et marché actions. Le FCP investit sur l'ensemble des marchés taux et actions du monde entier soit via des actions détenues en direct (représentant 50% maximum de l'actif) soit via des OPCVM/FIA. Les OPCVM/FIA pourront être des fonds gérés par VEGA Investment Managers ou toute société liée.

Le FCP, fonds de fonds mixte international flexible, n'est pas tenu de répliquer la composition de son indicateur de référence.

Le fonds sera :

Exposé entre 30% et 90% (dérivés inclus) au marché actions via des actions en direct ou des OPCVM/FIA, tous secteurs, zone géographique et taille de capitalisation confondus ;

Investi entre 0% et 70% en OPCVM/FIA monétaires ou en OPCVM/FIA obligataires investis sur toute catégorie de sous-jacent,

Investi en OPCVM/FIA diversifiés qui viendront compléter les deux catégories précédentes lorsque leur stratégie est proche de la leur.

L'investissement en actions ou obligations des pays émergents est limité à 20% de l'actif.

- Selon ses anticipations, le gérant pourra être amené à modifier son exposition actions en créant une exposition synthétique aux actions en achetant (pour augmenter son exposition actions sans effet de levier) ou en vendant des contrats futurs. Pour ce faire, il opérera sur des futures portant sur le sous-jacent CAC 40 principalement.

Dans le cadre de sa gestion, le FCP est soumis au risque de change. Le gérant pourra alors décider de se couvrir contre une baisse de la devise étrangère (contre euro) en procédant à des opérations de change à terme et de swap de devises. Il opérera principalement sur le dollar comme devise sous-jacente.

Il pourra intervenir sur les marchés de futures et d'options aussi à titre accessoire pour se couvrir du risque de taux.

- La durée minimum de placement recommandée est de 2 ans. Le fonds capitalise ses revenus.

- Les demandes de rachats sont reçues tous les jours de bourse avant 12 heures, et elles seront exécutées sur la base de la valeur liquidative du lendemain.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →



L'indicateur de risque de niveau 5 reflète l'exposition du fonds aux marchés de taux et actions

- Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce Fonds.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque"
- La catégorie de risque associée au FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le niveau de risque du FCP est justifié par le risque de baisse du marché des actions et le risque de baisse de la valeur des instruments de taux résultant des variations des taux d'intérêt.

En plus des risques pris en compte dans l'indicateur de risques, le FCP est soumis :

- **Risque de crédit :** En cas de faillite ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations ou titres de créances, la valeur liquidative du FCP peut baisser

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur le dernier exercice

Frais courants	3.01 %
----------------	--------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Maximum 10% de la surperformance réalisée par le Fonds au cours de l'exercice, par rapport à une performance absolue de 4 %. 0.07% au cours du précédent exercice
------------------------------	--

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 Juin 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

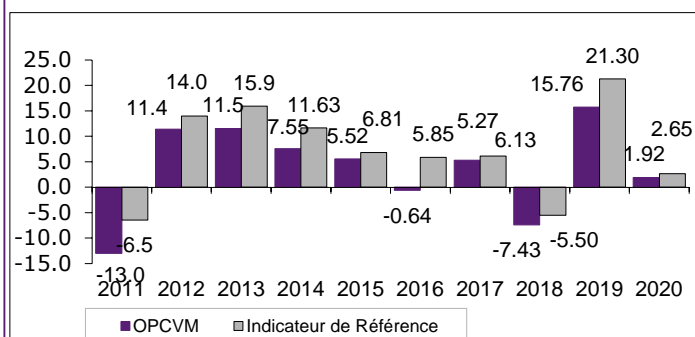
Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « frais » du prospectus du FCP, disponible sur le site internet

www.vega-im.com

PERFORMANCES PASSES



■ Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

■ Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le Fonds.

■ **Année de création du Fonds** : 1998

■ **Devise** : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

■ Dépositaire : CACEIS Bank

■ Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :

VEGA INVESTMENT MANAGERS – 115 rue Montmartre, CS 21818, 75080 Paris cedex 02

ou à l'adresse électronique suivante : service-clients@vega-im.com

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.vega-im.com

■ Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

■ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet :

www.vega-im.com

■ La responsabilité de VEGA INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que si les déclarations contenues dans le présent document sont trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.